

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A
MADAME JUDITH ASCHER
DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE CHARGEE DE L'EDUCATION, DE
L'UNIVERSITE, DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES TRANSPORTS**

A.D R.H. n° 13-1209

Le Président du Conseil Général
de Tarn-et-Garonne,

VU les dispositions des articles L 3221-3 et L 3141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'élection du 31 mars 2011 du Président du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental R.H. n° 12/3303 du 19 décembre 2012 portant organisation des Services du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental R.H. n° 12/573 du 3 avril 2012 modifié portant délégation de signature à Madame Clémentine VANHERLE ;

VU l'arrêté départemental R.H. n° 13/1176 du 6 mai 2013 portant nomination de Madame Judith ASCHER, en qualité de Directrice Générale Adjointe, à compter du 13 mai 2013 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

A R R E T E :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Judith ASCHER, administrateur territorial détaché en qualité de Directrice Générale Adjointe chargée de l'Education, de l'Université, de la Culture, des Sports et des Transports, sous l'autorité de Monsieur Max COURREGELONGUE, Directeur Général des Services, et de Madame Clémentine VANHERLE, Directrice Générale Adjointe des Services, à l'effet de signer pour les services suivants :

- Service de l'Education et des Collèges,
- Service des Affaires Culturelles,
- Service des Sports (auquel sont rattachés la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne et le centre de vacances de Mimizan-Plage),
- Service des Transports,
- Service du Centre Universitaire,
- Médiathèque Départementale,
- Archives Départementales,
- Abbaye de Belleperche,
- Espaces des Augustins.

Madame Judith ASCHER signera dans le cadre des ses attributions les documents suivants :

- toutes correspondances administratives courantes, à l'exclusion de celles adressées aux Ministres, au Préfet, aux Parlementaires, aux Conseillers Régionaux, aux Conseillers Généraux et aux Maires (sauf pour ces derniers, les demandes de pièces pour la constitution de dossiers ou de pièces complémentaires),
- toutes pièces administratives et comptables, y compris les bons de commande, à l'exception :
 - . des marchés, des contrats et conventions,
 - . des rapports au Conseil Général et à la Commission Permanente,
 - . des circulaires aux Maires,
 - . des arrêtés,
 - . des documents qui se rapportent à des affaires posant une question de principe ou revêtant une importance

particulière tenant soit à leur nature, soit aux intérêts en cause,

- toutes ampliations et notifications d'arrêtés relevant de ses attributions.

Toutefois, en ce qui concerne les sites de l'Abbaye de Belleperche et de l'Espace des Augustins, Madame Judith ASCHER, détentrice de licences d'entrepreneur de spectacles est autorisée à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à la gestion de ces deux sites, y compris marchés, contrats et conventions.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Judith ASCHER, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1er sera exercée dans les mêmes conditions et sous sa surveillance, chacun dans le domaine qui le concerne par :

- Madame Françoise BEDRIGNANS, attaché principal, responsable du Service des Affaires Culturelles et de l'Espace des Augustins,
- Madame Nathalie PECOU, directeur responsable du Centre Universitaire,
- Madame Claire CALAFAT, attaché, responsable du Service de l'Education et des Collèges,
- Monsieur Jean-Claude DEPREUX, conseiller des activités physiques et sportives, responsable du Service des Sports,
- Madame Françoise DIRAT, attaché principal, responsable du Service des Transports,
- Monsieur Jean-Michel GARRIC, attaché de Conservation du Patrimoine, responsable de l'Abbaye de Belleperche,
- Madame Claire PONS, Educateur des activités physiques et sportives non titulaire, Responsable de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne,
- Monsieur Pierre NICOL, éducateur des activités physiques et sportives non titulaire, Responsable du Centre de Vacances Jean Baylet à Mimizan,
- Madame Nadine TOUSTOU, conservateur, Directrice de la Médiathèque Départementale,
- Madame Pascale MAROUSEAU, conservateur en Chef, Directrice des Archives Départementales,
- Madame Chantal BESSEDE, attaché, chef du Service Ressources-Achats-Finances.

Article 3 : L'arrêté départemental R.H. n° 12/573 du 3 avril 2012 susvisé est abrogé.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban,
le 14 mai 2013

Le Président,

NB : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois suivant sa notification.

*
* *